



**N°266**

**CIRCULAIRE CHIMIE**

**Le 21 janvier 2019**

## **NAO 2019 et CCPNI : France Chimie persiste et signe.**

**L**a réunion paritaire du 20 décembre dernier avait pour objectif de traiter de la mise en place de la CPPNI et de la NAO. Et il a fallu dans un premier temps insister pour faire comprendre à la chambre patronale que la négociation des salaires était notre priorité et ainsi inverser l'ordre du jour.

Dans cette situation, Force Ouvrière a réitéré les revendications portées l'année dernière :

- Une seule grille base 35 h – aucun coefficient en dessous du SMIC.
- Augmentation de la valeur du point supérieure à 2,5 % et intégration progressive du complément de salaire dans la valeur du point.
- Définition des minima hiérarchiques permettant de garantir dans toute la branche les éléments conventionnels tels que les majorations pour ancienneté ou travail en équipe.

Après de nombreuses suspensions de séances, France Chimie et les fédérations associées présentaient un projet d'accord à la **signature revalorisant la valeur du point de 1,7 % en deux temps** (1,3 % au 1<sup>er</sup> janvier et 0,4 % au 1<sup>er</sup> juillet).

Afin de mettre le coefficient 130 au niveau du SMIC, le complément de salaire serait ainsi augmenté et la grille proposée entérinerait donc un écart de moins de 39 euros entre les coefficients 205 et 225 !

Le projet reprend également les dispositions de l'accord rejeté l'année dernière qui instituait deux jours maximum de droit à absence pour enfant hospitalisé....dans les entreprises de plus de 50 salariés.

Et enfin, cerise sur le gâteau, le projet institue la CPPNI dans la branche en renvoyant la discussion sur les modalités de fonctionnement à une date ultérieure.

Nous avons appris le 10 janvier que, comme l'année dernière, le projet d'accord était signé par France Chimie, les Fédérations associées et la seule CFTD !

Pour Force Ouvrière, la CPPNI ne peut être instituée ainsi, le complément de salaire du 1<sup>er</sup> collège créé en 2006 ne peut continuer de croître et les salariés des petites entreprises, qui ont le plus besoin de la Convention Collective ne doivent pas être exclus des dispositions conventionnelles.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous étudions la possibilité d'une opposition commune avec les Fédérations CFE CGC et CGT de la Chimie. Si l'accord est ainsi rendu caduc, nous demanderons la réouverture des NAO lors de la paritaire du 30 janvier prochain... et dans tous les cas continuerons d'exiger une définition des minima hiérarchiques permettant de garantir dans toute la branche les éléments conventionnels tels que les majorations pour ancienneté ou travail en équipe.

**ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIÈRE**

**ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE**

**60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎ : 01 45 80 14 90 -**

*Email : fedechimie\_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>*